

## Explications du système de re-certification

La certification de la SSRM a pour but le maintien de qualité dans le domaine de la rééducation de la main. Elle conduit au titre « Thérapeute de la main certifié/e Suisse » qui est valable 10 ans. Pour garder son titre après 10 ans, une justification de l'investissement donné dans le domaine de thérapie de la main est demandée (re-certification).

La certification de la SSRM permet aussi l'acquisition du ECHT (European Certified Hand Therapist).

Les conditions préalables pour obtenir la certification suisse sont un diplôme en ergothérapie ou physiothérapie ainsi qu'un minimum de 3 ans d'expérience pratique en thérapie de la main (taux d'emploi 40% min.) au moment de la certification. Le/la requérant/e doit avoir la nationalité suisse ou un emploi en Suisse. L'ancienne certification de la SSRM est également acceptée.

Il y a deux moyens d'acquérir la certification :

### 1. Avec l'achèvement d'une des formations continues suivante :

- CAS Handtherapie ZHAW, Winterthur
- Rehabilitation in Hand Surgery, Lund/Malmö
- DIU (Diplôme Inter-Universitaire), Grenoble
- Master in Chirurgia e Riabilitazione della Mano, Milano
- Certification DAHTH, Allemagne
- ancienne certification SSRM

Pour obtenir la certification, une présentation (communication libre ou workshop) lors d'un congrès SSRM est requise.

Coûts : membres SSRM : gratuit ; non-membres : CHF 170.-

### 2. Sans l'achèvement d'une des formations continues nommées :

Les critères suivants sont exigés :

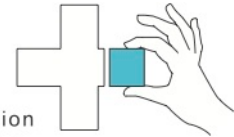
- 10 ans d'expérience professionnelle en thérapie de la main, en moyenne min. 40%
- cours en travail scientifique (si le diplôme n'est pas un Bachelor HES)
- acquisition de 100 points en 10 ans selon le système de re-certification

Coûts : membres SSRM : CHF 330.- ; non-membres : CHF 500.-

Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, le/la requérant/e peut faire une demande justifiée pour une certification « sur dossier ». Dans ce cas, le comité de la SSRM peut exceptionnellement décider d'une remise de titre extraordinaire.

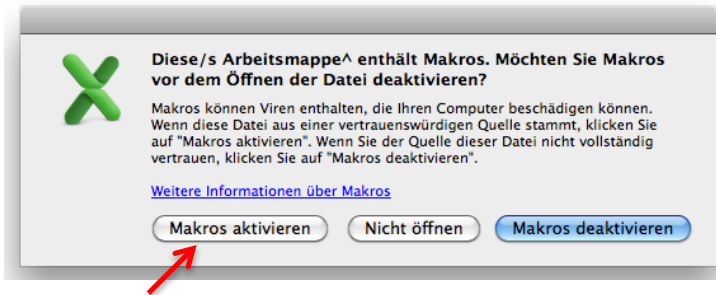
Après 10 ans, tous les titulaires doivent se re-certifier pour pouvoir continuer à porter le titre « Thérapeute de la main certifié/e Suisse ». Pour cela, un minimum de 100 points selon le système de re-certification doit être acquis (sous les mêmes conditions que la certification). La re-certification coûte CHF 330.- pour les membres de la SSRM et CHF 500.- pour les non-membres.

La re-certification est saisie à l'aide d'un tableau Excel. Le tableau peut être téléchargé sur le site web et rempli par le requérant. Après avoir rempli le tableau celui-ci doit être imprimé et envoyé à la responsable du ressort formation (Mme Pauline Grosclaude, Rue d'Orzival 19, 3960 Sierre). Le contrôle du dossier sera effectué par le comité de la SSRM fin janvier, fin mai et fin septembre de chaque année.

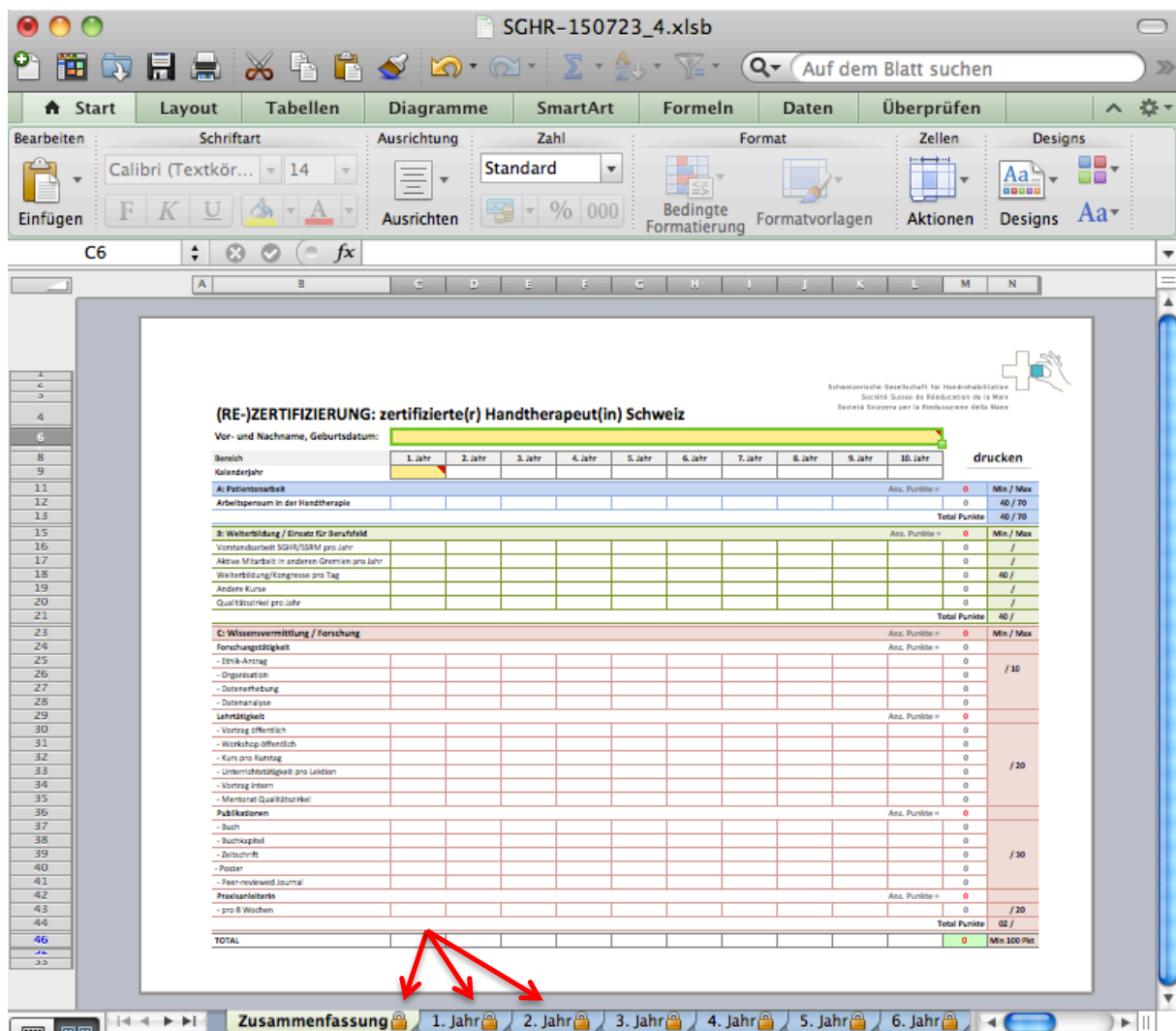


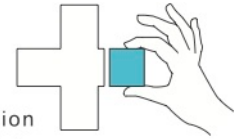
## Instructions pour le tableau Excel:

- En ouvrant le tableau Excel, une fenêtre apparaît demandant si les macros du fichier doivent être activés. Cliquez sur « Activer les macros ».



- La première page contient le résumé des 10 ans. Les pages suivantes servent à saisir vos prestations par année. Vous pouvez choisir l'année en question au bas de la page pour y noter vos points. Ceux-ci seront automatiquement transposés sur la feuille du résumé et additionné au total des points.





- Le tableau est programm  de fa on   ce que vous puissiez seulement travailler les cases jaunes. Veuillez en premier remplir sur la premi re page (R sum ) votre nom et votre date de naissance ainsi que la premi re ann e de la p riode de re-certification. Si par exemple vous vous  tes certifi s en juin 2013, notez « 2013 » dans la case « ann e ». Votre ann e sera compt e de juillet 2013   juin 2014. Sur les pages suivantes, vous pouvez ensuite saisir vos prestations par ann e. Vous avez la possibilit  d' crire vous-m me le texte ou de choisir une option dans une liste. Pour cela, choisissez la case voulue avec votre souris, puis cliquez sur les fl ches grises. Les points seront automatiquement calcul s et transmis.

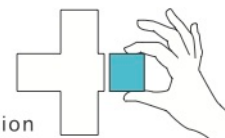
Bereich	Kalenderjahr	Anz. Punkte
<b>A: Patientenarbeit</b>	1. Jahr	
Arbeitspensum in der Handtherapie		
<b>B: Weiterbildung / Einsatz f�r Berufsfeld</b>		
Vorstandsarbeit SGHR/SSRM pro Jahr		
Aktive Mitarbeit in anderen Gremien pro Jahr		
Weiterbildung/Kongresse pro Tag		
Andere Kurse		
Qualit�tszirkel pro Jahr		
<b>C: Wissensvermittlung / Forschung</b>		
<b>Forschungst�tigkeit</b>		
- Ethik-Antrag		
- Organisation		
- Datenerhebung		

- La r partition des points est expliqu e plus bas dans ce document. Vous pouvez aussi passer sur les cases en question avec votre souris pour obtenir des explications plus exactes sur chaque point.

-L    un maximum de points est indiqu , les points continuent    tre additionn s m me si le maximum a d j   t  atteint. Cependant, seulement le nombre de points maximum permis sera compt  dans le total des points.

- Une fois que vous aurez remplis compl tement les 10 ans et atteint un minimum de 100 points, veuillez imprimer le dossier complet (11 pages : le r sum  et chacune des 10 ann es). Pri re de joindre tous les dossiers et les preuves n cessaires.

- Ensuite, remplissez le document « Demande pour le titre de Th rapeute de la main certifi /e Suisse » (t l chargement sur le site web : [www.ssrn.ch](http://www.ssrn.ch), (Re-)Certification) et envoyez les documents complets   la responsable du ressort formation (Mme Christa Jenni, Federweg 25, 3008 Bern)



## Explications de la répartition des points

La re-certification a pour but le contrôle de qualité dans le domaine de la thérapie de la main, c'est pour cela qu'un emploi à minimum 40% (domaine A), ainsi qu'un minimum de 2 jours de formation continue par an (domaine B) sont exigés. En 10 ans, il faut acquérir 2 points dans le domaine C (transmission de connaissance et travail de recherche).

Pour la re-certification il faut acquérir un minimum de 100 points en 10 ans, répartis sur les trois domaines. Si ceci n'est pas le cas, le titre ne peut plus être porté. Il est possible de se re-certifier à tout moment dès que le nombre de points nécessaire est atteint relatif aux 10 ans précédents.

### Domaine A: travail auprès du patient dans le domaine de la rééducation de la main

	Valeur en points (par année)	Minimum par 10 ans	Maximum par 10 ans
<b>A: travail auprès du patient</b>		40	70
20%	3		
30%	3,5		
40%	4		
50%	4,5		
60%	5		
70%	5,5		
80%	6		
90%	6,5		
100%	7		

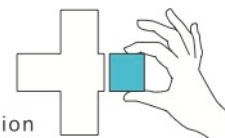
- Uniquement le travail au patient est valable. Le travail de recherche ne peut pas y être additionné. Si pendant un an le taux d'emploi varie, la moyenne de cette année sera comptée. En 10 ans, une moyenne d'au moins 40% est exigée (40 points), en travaillant à 100% on peut acquérir un maximum de 70 points en 10 ans.

### Domaine B : Formations continues et investissement dans la profession

	Valeur en points (par année)	Minimum par 10 ans	Maximum par 10 ans
<b>B: Formations continues et investissement dans la profession</b>		40	
Travail dans le comité SGHR/SSRM, par an	3		
Travail actif dans un autre comité, par an	2		
Formations/congrès, par jour	2		
Autres cours, par jour	1		4
Cercle de qualité, par an	1		

Dans le domaine B un minimum de 40 points doit être acquis en 10 ans.

- **Travail dans un autre comité:** Il doit y avoir un rapport avec la thérapie de la main, mais ce n'est pas obligatoirement la SSRM (p.ex. ASE, Physioswiss, ligue pour le rhumatisme). Par comité on peut acquérir 2 points par an.
- **Formations continues/congrès (obligatoires):** 2 points par jour peuvent être acquis. Pour qu'un cours soit accepté, il faut qu'une mise en pratique du contenu en rééducation de la main soit donnée. Un minimum d'une moyenne de 2 jours de formations par an est



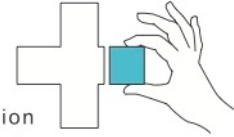
- demandé.
- **Autres cours:** Ceci concerne les cours qui ne sont pas spécifiquement ciblé sur la thérapie de la main (p.ex. un cours de communication). Par journée de cours, un point peut être acquis, à condition de joindre une réflexion écrite sur la mise en pratique des contenus du cours dans la thérapie de la main. En 10 ans, un maximum de 4 points peut être acquis.
- **Cercle de qualité:** Un point par an peut être acquis à condition qu'il y ait un rapport avec la thérapie de la main et que le groupe soit mené par un mentor.

### Domaine C: transmission de connaissance et travail de recherche

	Valeur en points (par année)	Minimum par 10 ans	Maximum par 10 ans
<b>C: transmission de connaissance et travail de recherche</b>		2	
Travail de recherche - Demande d'éthique - Organisation - Récolte des données - Analyse des données	1 1 1 1		10
Enseignement - Conférence externe - Atelier public - Cours par journée de cours - Enseignement par leçon - Exposé interne - Mentorat d'un cercle de qualité	2 2 5 2 0.5 1		20
Publications - Livre - Chapitre dans un livre - Journal - Poster - Peer-reviewed Journal	20 5 3 2 5		30
Responsable de stage, par 8 semaines	1		20

Il faut acquérir un minimum de 2 points en 10 ans dans le domaine C dans n'importe quel sous-groupe.

- **Travail de recherche:** Le travail de recherche doit être en relation avec la thérapie de la main. Un travail est considéré comme travail de recherche dans les grades d'évidence I-V ([www.zhaw.ch](http://www.zhaw.ch)). Les points sont attribués par projet.
  - Demande d'éthique: Formulation et retouches de la demande d'éthique, rapport final à la commission d'éthique
  - Organisation: Collecte de fonds, collaborations avec des institutions externes, recrutement des participants à l'étude
  - Récolte des données: Réalisation de la récolte des données
  - Analyse des données: Réalisation de l'analyse des données, évaluation du projet
 La publication des résultats du travail de recherche peut être comptée dans le domaine „publications“.
- **Enseignement dans le domaine de la thérapie de la main:** En 10 ans il est possible d'acquérir 20 points au maximum.
  - Conférence externe : lors de congrès, cours, à la haute école
  - Atelier publique : lors de congrès



Schweizerische Gesellschaft für Handrehabilitation  
Société Suisse de Rééducation de la Main  
Società Svizzera per la Rieducazione della Mano

- Cours, par journée de cours (par an) : formation continue pour professionnels. Si le même cours est enseigné plusieurs fois pendant la même année, les points ne peuvent pas être cumulés.
- Enseignement, par leçon (par an) : formation de base en ergo- ou physiothérapie. Si le même cours est enseigné plusieurs fois pendant la même année, les points ne peuvent pas être cumulés.
- Exposé interne : au sein de l'équipe/institution, durée d'au moins 60 min.
- Mentorat d'un cercle de qualité : coaching d'un cercle de qualité qui a un rapport avec la thérapie de la main
- **Publications en rapport avec la thérapie de la main:** En 10 ans un maximum de 30 points peut être acquis.
  - Livre : auteur d'un livre
  - Chapitre d'un livre : collaboration à un livre, rédaction d'un chapitre
  - Journal : publication dans un journal spécialisé comme le « promanu », le journal de l'ASE ou de physioswiss etc.
  - Poster: Présentation d'un poster à un congrès.
  - Peer-reviewed Journal: Publication dans un peer-reviewed Journal comme le Handtherapy, American Journal of Hand Therapy, etc.
- **Responsable de stage:** Par étudiant restant dans le service au moins 8 semaines, 1 point peut être acquis. En 10 ans il est possible d'obtenir 20 points au maximum.